

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 7 octobre 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. COMEAU—EMPLOI DU DÉPUTÉ DE HALTON-WENTWORTH PAR UN MINISTÈRE DE TERRE-NEUVE

[Traduction]

M. l'Orateur: Le lundi 5 octobre, l'honorable député de South Western Nova (M. Comeau) a soulevé la question de privilège pour signaler que la conduite du député de Halton-Wentworth (M. Morison) en sa qualité de président du comité permanent de l'expansion économique régionale pouvait créer un conflit d'intérêts.

Le député de South Western Nova a déclaré que le député de Halton-Wentworth, tout en étant président du comité permanent de l'expansion économique régionale, était au service du ministère de l'Expansion communautaire et sociale de la province de Terre-Neuve. Le député de Southwestern Nova a signalé ensuite que la province avait signé un accord avec Ottawa et était sur le point d'en signer un autre touchant une région plus étendue de la province; il estimait donc que le projet de Terre-Neuve recevrait vraisemblablement beaucoup plus d'attention que d'autres et selon les propos mêmes du député, il existait un conflit direct d'intérêt.

Le député de Southwestern Nova conviendra, j'en suis certain, qu'il a peut-être soulevé sa question de privilège prématurément, étant donné que le comité permanent de l'expansion économique régionale ne s'est pas réuni depuis plusieurs mois et ne se réunira pas avant la fin de la présente session. L'élection d'un président lors de la prochaine session est une question qui sera réglée plus tard.

Je veux aussi rappeler au député la tradition solidement établie depuis longtemps qui s'oppose à l'institution d'une enquête sur la conduite d'un député à moins qu'il ne soit accusé d'une faute précise. A cet égard, je vous signale une déclaration de M. l'Orateur Michener reproduite à la page 584 des *Journaux* du 19 juin 1959 et je cite:

A mon avis, la simple justice exige que la conduite d'un honorable député ne fasse l'objet d'une enquête par la Chambre ou par un comité que s'il a été accusé d'une faute.

Dans l'état actuel des choses, à mon avis, la question formulée par l'honorable député en termes généraux a trait davantage aux convenances qu'à une faute. La présidence se doit donc d'affirmer que, de prime abord, ce n'est pas là un cas d'abus de privilège.

AFFAIRES COURANTES

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LA CONSTITUTION CANADIENNE

M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 3^e rapport du comité spécial mixte de la constitution canadienne.

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

[Français]

M. Ovide Laflamme (Montmorency): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 6^e rapport du comité permanent des privilèges et élections.

AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

[Traduction]

M. Ian Watson (Laprairie): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 9^e rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

DÉPENSES ÉLECTORALES

M. J. A. Jerome (Sudbury): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 1^{er} rapport du comité spécial des dépenses électorales.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-Verbaux de ce jour.]

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

ADOPTION DU 14^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles Turner (London-Est) propose que le 14^e rapport du comité permanent des transports et des communications, présenté le lundi 5 octobre 1970, soit adopté.

(La motion est adoptée.)